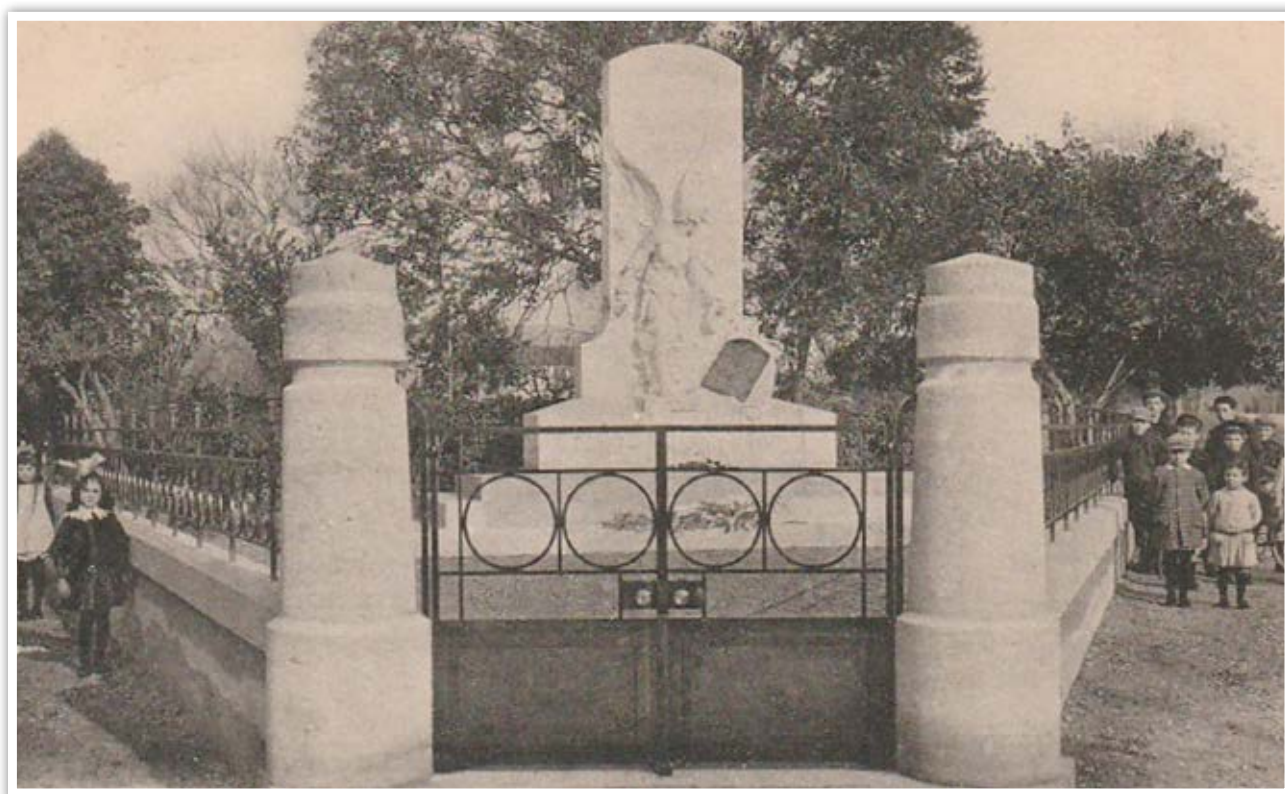




La vie *Caudrotaise*

Octobre 2022



Le monument aux Morts

En prévision d'une exposition sur l'évolution de notre commune, nous sommes toujours à la recherche de photos anciennes de Caudrot. N'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie si vous êtes en possession de ce type d'archives.

| Service Civique | Appel à candidature |

La mairie de Caudrot est à la recherche active d'un service civique (réservé aux 18/25 ans). Les missions dévolues concernent la recherche et la compilation de données historiques sur la commune. Ces éléments seront ensuite utilisés pour créer des animations culturelles à destination de la population pour mieux lui faire connaître l'histoire du territoire où elle vit. Il s'agit d'une mission de 24h hebdomadaires, avec des possibilités d'adaptation sur les horaires de travail souhaités. L'indemnité mensuelle est de 600 euros. Le poste est à pourvoir le plus tôt possible. Si vous êtes intéressé(e) par cette annonce, vous pouvez déposer votre candidature au secrétariat de la mairie.

Le Sommaire

P. 3 | Éditorial

P. 4 à 5 | La vie caudrotaise

P. 6 à 8 | Acteurs économiques

P. 9 | Actu : La rentrée des écoles

P. 10 | Rénovation

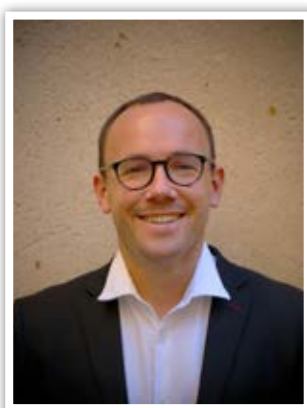
P. 12 à 15 | Éco'drot

P. 16 & 17 | Actu : Espaces publics & Asso

P. 18 | Caudr' au fil de l'eau

P. 19 | Agenda, état civil & pharmacie

Winter *is coming*



Caudrotaises,
Caudrotais,

Après un été historiquement sec et chaud, l'automne s'est doucement installé sur Caudrot.

Les premières feuilles sont tombées, les vendanges viennent de se terminer et notre Garonne a retrouvé un cours plus habituel.

Derrière cette apparente quiétude de la saison, les semaines qui suivent la sortie des vacances estivales restent traditionnellement intenses. Le contexte social, économique et énergétique de notre pays nous le rappelle quotidiennement.

Il n'est pas sans impacter l'action communale. Depuis plusieurs semaines, les élus et équipes municipales travaillent en anticipation de l'hiver approchant pour diminuer les consommations énergétiques de nos bâtiments et de l'éclairage public.

Avec des prévisions revues à la hausse et un triplement du prix du gaz ainsi que de l'électricité pour 2023, l'enjeu se chiffre en dizaines de milliers d'euros pour le budget

communal. Il est également, et sans doute prioritairement, d'ordre environnemental, tant les événements de cet été nous ont ramenés au constat implacable du réchauffement climatique.

Remplacement de l'ensemble des lampadaires, optimisation de l'utilisation des salles, programmation des temps de chauffage, diminution des températures intérieures, changement des ampoules et néons, contrôle quotidien des salles, lancement d'une étude globale de rénovation énergétique des bâtiments ..., de nombreuses actions ont été entreprises pour une stratégie de court, moyen et long terme. Elles nous permettent de remettre un peu de sérénité en ces temps parfois troublés.

On dit parfois des Français qu'ils sont pessimistes en général, mais optimistes dans le particulier. Laissons le général aux successeurs de celui qui en porta le grade. De notre côté, nous continuerons d'agir pour le particulier : la proximité, le quotidien, le bien-vivre ensemble.

Soyez assurés de notre pleine implication pour cela.

Jérémie GAILLARD,
maire de caudrot

Fête de la Saint-Christophe

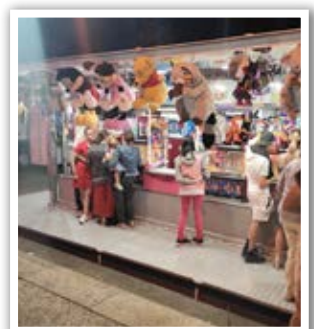
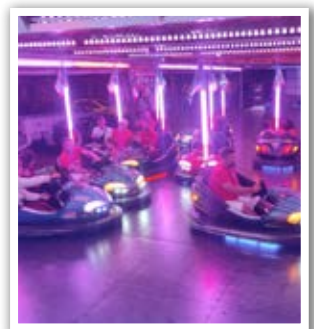


Le Weekend des 22, 23 et 24 juillet se déroulait la toujours très attendue Fête de la Saint-Christophe à Caudrot. Le temps fort assurément du calendrier des festivités de l'année !

Pendant 3 jours, les bénévoles du Comité des Fêtes ont œuvré sans relâche pour perpétuer la tradition et offrir de superbes souvenirs à toutes les générations de la commune. Malgré l'arrêté préfectoral qui conforta la décision de la mairie de ne pas tirer le feu d'artifice par respect envers les nombreux pompiers qui s'activaient dans les forêts de Gironde, les habitants répondirent présents pour la plus grande satisfaction de Caudrot'Anim. Le vendredi soir, animé par Éric et Domino, donna le ton des 3 jours, suivi d'un samedi de folie avec une organisation hors pair portée par tous les bénévoles. Ce fut une très belle soirée cadencée par Kévin Rouzier, chanteur, imitateur et ambianceur qui sut mettre une fois de plus le feu sur le parvis de la Place des Tilleuls.

Pour l'occasion, 220 repas préparés par Jean-Philippe et l'équipe du Cochon qui siffle furent servis. La belle ambiance du weekend se poursuit le dimanche avec le vide grenier. Les enfants purent quant à eux profiter de la présence de nombreux forains venus renforcer les troupes habituelles. Ces derniers offrirent de superbes moments de joie, de contentement et de partage dans les manèges, autos tamponneuses, structures gonflables et autres jeux positionnés sur le parking de la place.

Encore une très belle édition. On attend avec impatience l'été 2023 !



Un beau samedi *d'arrière saison*



Un beau samedi après-midi fut proposé à la population caudrotaise le samedi 17 septembre. Il y en eu pour tous les goûts. Cela débuta dans l'après-midi à l'école Jean-Pierre Gemin, où l'Association des Parents d'Elèves (APE) proposa aux enfants un grand jeu autour d'Astérix le Gaulois. Les jeunes pousses caudrotaises se lancèrent avec envie et frénésie dans la succession d'ateliers et d'activités proposés. Un bel après-midi pour les jeunes, et moins jeunes, car ce temps de convivialité profita également aux nombreux parents venus accompagnés leurs enfants. Eux aussi profitèrent allègrement de la buvette et des gâteaux proposés à la dégustation... Un grand bravo encore une fois aux bénévoles de l'association pour l'organisation d'une manifestation originale et qui donna le sourire à toutes les personnes présentes.

En fin d'après-midi, dans le cadre des Journées du Patrimoine, la municipalité proposa la mise en valeur de deux points d'intérêt de la commune : la rampe forgée par le célèbre ferronnier réolais Blaise Charlut au XVIII^e siècle sur l'ancien bâtiment de l'Intendant des Postes, place des Tilleuls, et le superbe trompe l'œil de la voute de l'Église Saint-Christophe daté du milieu du XIX^e siècle. Pour la première initiative de ce

type organisée par l'équipe municipale, des curieux purent profiter de l'occasion pour en apprendre davantage sur l'histoire et le patrimoine de notre commune au riche passé.



La soirée se poursuivait sur la Place des Tilleuls où le Comité des Fêtes, encore lui, organisait un grand repas Basque. Dans une très belle ambiance assurée par Wilfried de WilloFeeling Music, 170 repas furent servis par Le Cochon qui Siffle. Cette belle journée se conclut sur les bords de Garonne avec le tir du feu d'artifice offert par la municipalité et prévu à l'origine pour la Saint-Christophe.

Comme le disent si bien les bénévoles de Caudrot Anim : Notre récompense est votre sourire.



Nos commerçants *ont du talent*

Malgré la période estivale, nos commerçants n'ont pas chômé et montrent, une fois encore, le dynamisme qui les caractérise. En voici quelques exemples.



Benjamin, notre boulanger, poursuit le développement et l'embellissement de sa boutique avec une nouvelle devanture aussi belle que son pain est bon.



Du côté du Tabac Presse de Me et M. Veyret, c'est une rénovation



complète de l'intérieur qui a été réalisée. Redéfinition des espaces, amélioration des circulations, augmentation de l'offre proposée, modernisation de la décoration ... Tout a été pensé pour satisfaire au mieux les nombreux clients de ce commerce de plus en plus apprécié pour l'accueil des gérants.



L'été a également permis à la pizzeria Doux Passage de proposer des soirées thématiques. Ambiance cubaine ou plus cosy au programme avec la venue notamment de la chanteuse Kamy.

L'offre économique dans notre commune est un élément prépondérant de la qualité de vie proposée et un des premiers atouts souvent remontés par ceux qui y vivent.

Tout l'honneur revient à ces acteurs indispensables de la commune.

Nos producteurs *aussi !*

Le bien vivre dans une commune dépend de nombreux acteurs aux profils variés. Si la municipalité a naturellement son rôle à jouer, elle n'est pas la seule. Tout comme les commerçants, artisans ou acteurs du monde associatif, nos producteurs sont des acteurs incontournables de votre environnement, surtout dans un territoire connu pour sa gastronomie et sa viticulture. Rien de mieux pour illustrer cela que les projets actuellement menés chez deux institutions de Caudrot : Château Gayon et Autrefois.



Du côté du Château Gayon, avec désormais à la barre Paul Crampes, 25 ans, qui a pris la suite de son père, Jean, une partie du chai a fait l'objet d'une réhabilitation pour la création d'une salle de réception. D'une capacité d'environ 50 places, bénéficiant d'une cuisine attenante et de toutes les commodités, ce nouvel espace qualitatif répond à une stratégie de diversification de l'activité qui permettra d'offrir de nouvelles sources de revenus en ces temps difficiles pour la viticulture, mais également de valoriser l'image du château et de faire mieux connaître la gamme des vins récoltés. Portes ouvertes, after work, réceptions, séminaires d'entreprises, dégustation... La modularité de la salle offre de nombreuses possibilités.



La polyvalence des espaces est également une des réflexions menées par Autrefois pour la définition des plans du nouveau bâtiment qui prend forme depuis maintenant quelques semaines sur l'exploitation de canards. Avec un espace conserverie qui permettra d'assurer l'ensemble de la chaîne de production sur le site d'élevage, Véronique Dulaurens et Sébastien Lacaze prévoient également des espaces d'accueil du public pour proposer dégustations, cours ou tout autre animation permettant de mieux faire connaître leur activité, la philosophie de leur travail et la qualité des produits confectionnés.



Avec les portes ouvertes du Château Majouveau qui ont aussi, et comme souvent, connues un franc succès le 11 septembre dernier, la commune de Caudrot a la chance d'avoir sur son territoire des producteurs de qualité qui font la renommée de notre commune et qui méritent d'être davantage reconnus. Pensez-y avec les fêtes de fin d'année qui approchent !

Hommage à *M. Asselineau*



Jean-Michel Asselineau, figure caudrotaise depuis son arrivée dans notre commune au milieu des années 1970, s'est éteint durant l'été.

Originaire de Salbris, en Sologne, cet amoureux de la bonne cuisine affuta ses couteaux dans de nombreux restaurants avant d'atterrir en Gironde. Prêt à s'installer durablement avec son épouse tant aimée Monique dans notre belle commune, le couple reprit un restaurant routier au 37 de la Route Nationale 113 qu'il transforma en véritable institution communale : Le Relais Champêtre.

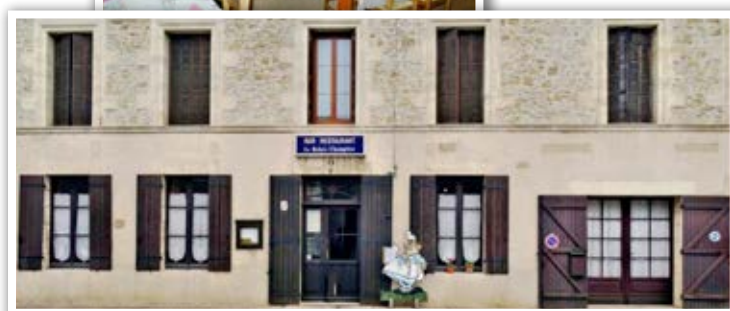
Épicurien de la cuisine, Jean Michel, Michel, Arsène ou Mouloud comme il aimait à se faire appeler, raconteurs d'histoires et de blagues, joueur de foot dans l'équipe de La Vaillante, pêcheur et chercheur de champignons avait comme spécialités à sa carte le ris de veau, la tête de veau sauce gribiche, la terrine du chef ou autre tarte tatin. Pour les habitués, la réservation était souvent impérative pour profiter du fameux couscous du vendredi

soir. Pendant presque 3 décennies, le couple assura également le service de la cantine scolaire. Combien d'enfants se souviennent de la soupe de vermicelles à la tomate ? Tant de nos jeunes ont pu profiter de ses talents de cuisinier ! Après plus d'un demi-siècle derrière les fourneaux, il finit par prendre une retraite bien méritée à la fin des années 2010. Avec son départ, c'est une partie de notre patrimoine immatériel qui disparaît.

La municipalité adresse ses plus sincères condoléances à sa famille et ses amis.



Merci à Roger Nette pour son aide à la rédaction de cet article.





C'est la rentrée

À l'école Jean-Pierre Gemin, beaucoup de changements pour cette rentrée 2022.

Après qu'une majorité de parents se soit prononcée pour le changement des rythmes scolaires, les habitudes de nos écoliers furent chamboulées avec un passage de la semaine d'école à 4 jours. La mairie réfléchit d'ailleurs toujours avec les différents acteurs du territoire pour enrichir l'offre d'activités sur les mercredis matin en complément des services d'AVL, le centre de loisirs de Saint-Pierre d'Aurillac.

Côté effectifs, l'augmentation du nombre d'écoliers est à relever, puisque l'école comptait 107 élèves le jour de la rentrée des classes, soit environ 8 de plus qu'un an auparavant. De quoi être rassuré sur la pérennité du nombre de classes et confirmer l'attractivité de notre commune avec l'arrivée de familles sur notre territoire.

Côté enseignantes, un seul changement, avec l'arrivée de Mme Bost, à qui nous souhaitons la bienvenue.

Voici la répartition par classe :

- PS - MS - GS : Mme DUCOS (Directrice) - 19 élèves
- PS - MS - GS : Mme DOUET - 20 élèves
- CP CE1 : Mme BOST - 23 élèves
- CP CE2 : Mme BACHELIER - 22 élèves
- CM1 CM2 : Mme GARDERE - 23 élèves

Une nouvelle équipe du périscolaire est également en place, à qui nous souhaitons une

pleine réussite dans l'accompagnement de nos enfants :

- Alexandre LACAVE - Responsable Pédagogique
- Lolita DA ROS - Animatrice
- Fatima PINTO - Animatrice - Référente CLAS



La mairie poursuit ses investissements pour la jeunesse et l'école. Des travaux sur les réseaux et câblages ont été entrepris pour permettre à terme de travailler dans toute l'école avec facilité, ainsi qu'apporter des ressources numériques aux élèves comme aux enseignants. Le remplacement des ordinateurs des enseignantes est en cours, après celui des tableaux numériques.

Cette rentrée marque également le démarrage d'une étude pour la rénovation d'un groupe scolaire vieillissant, énergivore, et qui réclame une adaptation à son temps.

D'autres projets sont également dans les tuyaux : service de restauration scolaire et validation du projet éducatif de territoire, en cohérence avec les projets de l'équipe pédagogique et notre vision de la jeunesse.



Un sourire qui n'est pas *que de façade*

Dans le cadre de la préservation, de la valorisation et de l'amélioration du patrimoine des particuliers vivant sur notre commune, la mairie de Caudrot a décidé de mettre en place un plan de soutien aux opérations de rénovation, ravalement et rafraîchissement de façades.

Par ce dispositif, la Municipalité souhaite encourager les propriétaires et les copropriétaires occupants à rénover leur maison d'habitation par un soutien financier en leur attribuant une subvention, allouée jusqu'à épuisement des crédits votés au budget communal.

DEMANDEURS

Les propriétaires occupants privés, les propriétaires bailleurs privés, les propriétaires des fonds de commerce, les usufruitiers et les SCI non soumises à l'impôt sur les sociétés peuvent bénéficier, sans condition de ressources, de la subvention liée au ravalement des façades ou à la rénovation de vitrines commerciales.

PÉRIMÈTRE

Le périmètre de l'opération s'applique à l'ensemble de la commune de Caudrot. Néanmoins, sont concernées par l'opération les façades et les éléments de façades des immeubles donnant en limite de propriété sur l'espace public.

Des cas particuliers dérogatoires pourront être étudiés par la commission en charge de l'analyse et du suivi des dossiers, notamment les

immeubles n'étant pas frappés d'alignement mais suffisamment proches de l'espace public pour s'inscrire dans le principe d'embellissement de la commune visible de tous.

Sont exclus :

- Les immeubles dont un ou plusieurs logements ont été déclarés non décents dans les deux ans précédant la demande d'aide et non sortis d'indécence,
- Les immeubles ayant déjà bénéficié d'une subvention au ravalement quel que soit son montant dans les 5 années précédentes,
- Les immeubles ne répondant pas à la réglementation sanitaire départementale ou étant frappés - ou en cours de procédure d'obtention - d'un arrêté d'insalubrité ou de péril sauf s'il existe un projet de réhabilitation globale de l'immeuble ou du logement concerné,
- Les immeubles de moins de 10 ans,
- Les bâtiments voués à démolition.

TRAVAUX

Sont retenus pour le calcul de la subvention, les travaux de ravalement, de restauration ou de réfection des façades et pignons, les travaux de rénovation de vitrines ou d'enseignes ainsi que les travaux accessoires quand ils complètent ceux précédemment décrits.

Les travaux suivants sont éligibles à la subvention pour ravalement dès lors qu'ils sont inclus dans la réfection ou la rénovation des façades dans leur ensemble :

- Travaux liés à la façade :
 - Le ravalement des façades en pierre ;
 - Le ravalement des façades enduites,
 - Le ravalement des façades peintes ou badigeonnées,
 - La création d'œuvres picturales (trompe l'œil, décors ...),
 - La réfection des façades à pans de bois,
 - La rénovation extérieure de la façade commerciale (menuiseries, ferronneries, pierre de taille ...),

- Travaux annexes éligibles à condition qu'ils soient visibles de la rue, complémentaires au ravalement général de la façade et dans la mesure où la façade est traitée dans son intégralité :
 - La restauration, le nettoyage et la remise en peinture des dispositifs de fermeture : portes, fenêtres, volets, persiennes, portes de garage, avancées de toit,
 - La restauration, le nettoyage et la remise en peinture des dispositifs de protection : barres d'appui, gardes-corps, balcons...
 - L'installation et le remplacement de ces dispositifs de fermeture ou de protection en cas d'importante dégradation ou de retrait du dispositif antérieur (ex : volet, gardes corps...) dans un objectif de recomposition esthétique de la façade,
 - Le déplacement ou la suppression de coffrets de branchement et des arrivées de lignes sur façade,

Ne sont pas subventionnés :

- Les simples travaux d'entretien et les ravalements des façades partiels,
- Les travaux de réfection de toiture.



OCTROI DE LA SUBVENTION

Pour bénéficier de cette aide financière, les travaux ne doivent pas être déjà réalisés ou engagés avant la décision de subventionnement éventuelle de la commune. Le dossier de demande est constitué par :

- L'imprimé de demande, fourni sur interpellation du secrétariat de la mairie de Caudrot,
- L'autorisation de travaux, quand elle fait l'objet d'une demande préalable d'urbanisme,
- Le(s) devis estimatif(s) des travaux ou achats pour les réaliser,
- Un RIB,
- Une photographie de la (des) façade(s) concernée(s),
- En cas d'immeubles en copropriété, la délibération de l'assemblée générale des copropriétaires décidant l'engagement des travaux de ravalement,
- En cas de SCI, copie des statuts et extrait K BIS,

MONTANT DE LA SUBVENTION

Les dossiers seront agréés par la commission municipale « Urbanisme » puis soumis au vote du conseil municipal de la ville de Caudrot dans la limite du budget annuel affecté à cette opération. La subvention de la ville est de 30% du montant des travaux éligibles hors-taxes. La subvention totale ne pourra excéder un montant maximal de 1 000 €.

**VOUS AVEZ UN PROJET DE RÉNOVATION DE VOTRE FAÇADE,
RAPPROCHEZ VOUS DU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE.**



LES BULBES
Les bulbes d'automne
sont là!

narcisses
jonquilles
tulipes
muscaris

OH LALA ce régal!
Au printemps, toutes
ces fleurs pour
butiner!
La commission DD
s'en occupe.
Le printemps promet
d'être beau et bon





La commission DD a décidé d'embellir les entrées et sorties de ville sur la D113



Chic! des belles touffes colorées pour le printemps et l'été



Dimanche 13 Novembre TROC DES PLANTES sur le marché



Echangeons gratuitement BOUTURES, GRAINES, BULBES, OUTILS LIVRES

Bouturez... *économisez*

Le bouturage permet de multiplier facilement et gratuitement vos plantes préférées.

TECHNIQUES

Pour réussir ses boutures, il faut intervenir avec la bonne technique, au bon moment :

- Les boutures herbacées au printemps sur des tiges vertes, jeunes et tendres (Géranium, Azalée)
- Les boutures semi-ligneuses se pratiquent en milieu ou fin d'été (Lilas, Millepertuis)
- Les boutures à bois sec se font à la fin d'automne et en hiver (voir ci-dessous)
- Les boutures de feuilles peuvent se faire tout au long de l'année (Aregelia, Yucca)

CONSEILS

Le prélèvement devra se faire sur un individu bien développé et sain.

Le substrat devra être frais et poreux, un mélange de sable et de terreau est suffisant.

Pour une seule plante faites plusieurs boutures afin de multiplier vos chances. Si vous en avez trop, donnez-les à vos amis ou venez les échanger sur un troc aux plantes (au marché de Caudrot, le 13/11).

Nous développerons uniquement la technique réalisable à l'automne dès votre lecture de l'écofiche.

LES BOUTURES À BOIS SECS

Elles s'effectuent lorsque la plante est au repos et a perdu ses feuilles, entre novembre et février. Profitez de la taille annuelle pour récupérer les rameaux.

- Pour commencer préparer le terrain, choisir un emplacement à l'abri du soleil direct et du vent. Ameublir une bande de terre et rajouter un peu de sable.
- Récupérer des boutures de 15 à 20 cm sur des rameaux de l'année. Couper la base en biseau juste sous un nœud et le haut au-dessus d'un nœud également.
- Planter les boutures, une par une ou regrouper en botte, tasser légèrement autour.
- Maintenir humide jusqu'à les mettre en place définitivement à l'automne suivant.



ORNEMENTS

Rosier, Forsythia, Symphorine, Tamaris, Cornouiller, Buddleia, Seringa...

AROMATIQUES

Romarin, Sauge, Thym, Lavande, Laurier, Estragon...

GRIMPANTES

Chèvrefeuille, Clématite, Bignone, Lierre...

AU VERGER

Cassissier, Groseillier, Framboisier, Figuier, Vigne, Mûre, Sureau, Goji, Arbousier...

Le plastique... *c'est plus fantastique !*

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (Loi AGECE) vise à transformer notre économie linéaire, produire, consommer, jeter, en une économie circulaire.

Sortir du plastique jetable

La loi prévoit la fin de la mise sur le marché des emballages en plastique à usage unique d'ici 2040. Pour y parvenir, des objectifs de réduction, de réutilisation, de réemploi et de recyclage seront fixés par décret.

Cette mesure impacte nos modes de consommation, car nous utilisons des produits en plastique à usage unique : tubes de crème ou de dentifrice, bidons de lessive ou de produits ménagers, bouteilles de shampoing...

Trois objectifs sont fixés par le premier décret 3R (2021-2025) :

- 20% de réduction des emballages plastiques à usage unique d'ici fin 2025, dont au minimum la moitié obtenue par recours au réemploi et à la réutilisation ;
- Tendre vers une réduction de 100% des emballages en plastique à usage unique « inutiles », tels que les blisters plastiques autour des piles et des ampoules, d'ici fin 2025 ;
- Tendre vers 100% de recyclage des emballages en plastique à usage unique d'ici le 1er janvier 2025.

Mesures entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2021

La distribution gratuite des bouteilles en plastique dans les établissements recevant du public ou dans les locaux professionnels sera interdite.

- Lors d'événements festifs, culturels ou sportifs, les sponsors ne pourront plus imposer

l'utilisation de bouteilles en plastique.

- Les confettis en plastique seront interdits au 1^{er} janvier 2021.
- Des bacs de tri devront être installés dans les supermarchés. Ils permettront de collecter les emballages achetés après passage en caisse.
- Les boîtes en polystyrène expansé seront interdites.
- La fabrication et l'importation de sacs en plastique à usage unique sera interdite.

Mesures entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2022

- Le suremballage plastique des fruits et légumes frais de moins de 1,5 kg sera interdit.
- Les établissements recevant du public seront tenus d'être équipés d'au moins une fontaine d'eau potable accessible au public.
- Les publications de presse et les publicités seront expédiées sans emballage plastique.
- Les sachets de thé et de tisane en plastique non biodégradable seront interdits à la vente.
- Les jouets en plastique, proposés gratuitement aux enfants dans le cadre de menus, seront interdits.
- Coller une étiquette directement sur les fruits ou les légumes sera interdit, sauf si ces étiquettes sont compostables et en matières biosourcées.
- L'État n'achètera plus de plastiques à usage unique que cela soit pour une utilisation sur ses lieux de travail ou dans les événements qu'il organise.

Mesures mises en place à partir du 01 janvier 2023

- Remplacer la vaisselle jetable des fast-foods par de la vaisselle réutilisable.
- Favoriser le vrac pour réduire les emballages.

La lumière à *tous les étages*



La municipalité s'est lancée en début d'année dans un projet de remplacement de l'ensemble de son réseau d'éclairage public par la technologie LED.

Les raisons de cette orientation étaient multiples :

- Écologique : réduction du bilan carbone de la commune
- Économique : réduire les factures d'électricité
- Citoyenne : améliorer le service rendu et agir sur l'ensemble des rues de la commune

Accompagnés par le Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde (SDEEG), les élus ont donc fait le choix d'effectuer le remplacement complet des 214 points lumineux recensés sur la commune.

Ainsi, à l'époque des premières simulations, la

consommation électrique annuelle du réseau d'éclairage public devait passer de 90 000 à 30 000 kWh, et son coût, intégrant facturation de l'alimentation et entretien, de 24 000 à 8 000 €, ce qui signifiait, pour un coût total du projet estimé à 120 000 €, un retour sur investissement de 8 ans.

Aujourd'hui, avec les prévisions d'explosion du prix de l'électricité, c'est un gain de 30 000 € par an qui s'appliquera à compter de 2023, et donc un investissement rentabilisé en seulement 4 années.

Ce projet permettra également d'actualiser le maillage de la commune. De ce fait, des points lumineux installés sur des parcelles devenues privées vont être enlevés, quand d'autres vont être ajoutés dans des secteurs sombres. La rue de la Chausse bénéficiera quant à elle de la création d'une artère de 6 lampadaires.

D'un point de vue opérationnel, une centaine de lampadaires ont déjà été remplacés durant l'été. La seconde phase de l'opération, comprenant les lampadaires situés en façades, les multifaces et les travaux rue de la Chausse, sont prévues pour le mois de novembre.

À l'heure où les coupures nocturnes se multiplient, la municipalité a fait le choix de conserver le fonctionnement habituel. Elle envisage néanmoins l'année prochaine d'intégrer au réseau des modules de télégestion qui permettraient, de manière fine et en collaboration avec les habitants concernés, d'envisager des ajustements sur certaines horaires et dans certains secteurs de la commune ; et ainsi optimiser encore un peu plus la facture énergétique d'une dépense qui représente pas moins de 1/4 de sa facture énergétique.

Le mot des *Assos*



Le forum des associations caudrotaises s'est déroulé le dimanche 4 septembre sur la Place des Tilleuls. Même si la saison a déjà démarré, vous avez encore la possibilité de vous lancer dans une des 15 activités proposées sur notre commune.

JOYEUX AUTOMNE

Le club Joyeux Automne a repris ses activités dès le début du mois de septembre. Nous accueillerons avec grand plaisir les personnes, quel que soit leur âge, qui désireront se joindre à nous.

Voici notre programme :

- lundi après-midi: scrabble
- mardi matin : gymnastique
- mercredi après-midi : Pilates
- jeudi après-midi : belote, rami
- Randonnée

Outre les sorties d'une journée organisées 2 à 3 fois par an, nous nous retrouvons autour d'un repas convivial au printemps et en fin d'automne. N'hésitez plus : venez nous rejoindre !

QI GONG

Nouveau à Caudrot : cours de gym chinoise relaxante. Tous publics. Particulièrement favorable aux séniors (arthrose) et toute personne désireuse de s'entretenir en douceur et de s'apaiser par des mouvements simples, fluides et la respiration. Bénéfique pour la gestion du stress, le sommeil, la circulation, le ressenti corporel.

- Cours : mardi 18 H 30, vendredi 9 H 30
- Acorps pluriel : yogachinature.com ou 06 12 15 32 80

GYM TONIC

Suite à un changement de bureau, l'association souhaite redynamiser l'activité gymnastique proposée sur Caudrot au Centre Socio-Culturel. Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez joindre la présidente Frédérique Dubouilh au 06 70 00 34 17 ou sur frederique.dubouilh@laposte.net

Caudrot *Au fil de l'eau*

SOLIDARITÉ INCENDIES



Afin d'aider au mieux les pompiers engagés dans la lutte contre les incendies estivaux de Gironde et les populations impactées, les bénévoles du Comité des Fêtes ont organisé des collectes de denrées alimentaires qui ont été acheminées sur le front.

CLOS DES ACACIAS

La maison de retraite de Caudrot, Le Clos des Acacias, organisait le 29 juillet dernier une soirée estivale. L'occasion d'ouvrir les portes de l'établissement à la population et de partager avec les résidents.



LIAISON PHARMACIE / SALON DE COIFFURE

Afin de faciliter les déplacements des piétons le long de la RD 1113 entre la Pharmacie des Tilleuls et le salon de coiffure Chez Aimée, des travaux de sécurisation ont été réalisés durant l'été.



DÉCA PARK

Les agents des services techniques de la commune ont effectué le remplacement de la clôture nord du Déca Park, aire de jeux située à proximité de l'école. La municipalité a profité des travaux pour intégrer un portillon qui permettra aux habitants des lotissements Les Jardins de Macé d'accéder au groupe scolaire avec plus de sécurité et en diminuant la distance à parcourir.



PROXI DÉCHETS

Le prochain Proxi Déchets organisé par le Sictom est prévu le 15 novembre 2022 sur le parking du stade, rue de La Lagotte. Deux conteneurs seront mis à la disposition de la population (Ferraille et Encombrants) de 9h à 16h.



BUTS DE FOOT

La municipalité a fait installer deux buts de foot au Stade de la Lagotte, à côté du terrain principal. Contrairement à ce dernier, cette nouvelle aire de jeux est ouverte à tous.



L'agenda *caudrotais*



11 NOVEMBRE

Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 – Monument aux Morts

13 NOVEMBRE

Troc des Plantes - Place des Tilleuls (Marché)

15 NOVEMBRE

Proxi Déchets - Parking du stade / Rue de la Lagotte

27 NOVEMBRE

Loto du Comité des Fêtes - Foyer Rural

17 DÉCEMBRE

Noël des séniors - Foyer Rural

Pharmacies *de garde*

Octobre

Le 16 | Gironde-sur-Dropt
Le 23 | Le Rouergue à La Réole
Le 30 | Bonnefond à Monségur

Novembre

Le 1 | Les Tilleuls à Caudrot
Le 4 | Andraud-Hue à Castet-en-Dorthe
Le 11 | Du Réolais à La Réole
Le 13 | Lamothe Landerron
Le 20 | Des Arcades à Sauveterre de Guyenne
Le 27 | La Croix Verte à La Réole

Décembre

Le 4 | Andraud-Hue à Castet-en-Dorthe
Le 11 | Gironde-sur-Dropt
Le 18 | Le Rouergue à La Réole
Le 25 | Gironde-sur-Dropt

Janvier

Le 1 | Les Tilleuls à Caudrot

État *Civil*



NAISSANCES

Tom MORANDEAU
Ambre MOULIN BELLIN

MARIAGES

TRE Margueritte et Benoît FOUTEL
BEGIN Ludovic et ALI BARREH Arafo

DÉCÈS

Jean-Michel ASSELINEAU
Marie-Claude BLANCHER
Solweig CHATELOT-SILVESTRE
Laurent RIDEAU
Michel THIBAUT
Marceau TORRES



La mairie vous accueille

15, place des Tilleuls 33490 Caudrot

05 56 62 81 23

mairiecaudrot@orange.fr | www.caudrot.fr

Lundi | Mardi | Jeudi : 14h à 18h

Mercredi : 9h à 12h | 14h à 18h

Vendredi : 14h à 17h

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET DE LA COMMUNICATION : Jérémie GAILLARD, maire de Caudrot

RÉDACTION : L'équipe municipale | RÉALISATION DES ABEILLES : Charlotte FAURIE

CRÉDITS PHOTO : L'équipe municipale | RÉALISATION GRAPHIQUE : Émilie Houdayer

Tirage en 600 exemplaires chez Imprimerie Magnier | POUR TOUTE DEMANDE : 05 56 62 81 23